

Initiatives ministérielles

Il ne s'agit que de corriger les erreurs commises dans le projet de loi C-105 qui était mal conçu. Il n'y a rien dans ce projet de loi pour atténuer le caractère arbitraire des modifications proposées. En fait, le ministre semble presque fier de la dureté arbitraire du projet de loi.

Tout le monde sait que le ministre de l'Emploi est très peu compréhensif à l'égard des chômeurs. En qualifiant sans ambages les gens qui quittent volontairement leur emploi de resquilleurs qui partent pour la Floride ou les pentes de ski, il a dévoilé le mépris qu'il leur porte en général. Le projet de loi C-113 montre bien comment le gouvernement entend aborder la crise du chômage au Canada. On met l'accent sur les gens qui quittent volontairement leur emploi, mais on fait fi du sort du 1,6 million de Canadiens qui ne peuvent trouver un emploi.

On a eu un exemple de l'attitude du gouvernement face à cette question il y a deux semaines lorsqu'un certain nombre de ministériels sont intervenus dans le cadre d'une journée d'opposition portant sur le projet de loi C-105. La plupart des attaques contre la motion étaient à peu près ce à quoi on peut s'attendre de la part des conservateurs. Leurs discours étaient déçus et leurs observations, parfois peu pertinentes.

Cependant, il y a un discours qui est ressorti du lot, celui prononcé par la ministre d'État à l'Emploi et l'Immigration. Je suis heureux qu'elle ait jugé cette question assez grave pour y donner une réponse cohérente, même si elle pouvait induire en erreur.

La ministre a paru résumer de façon assez exacte la position du gouvernement dans le débat sur ces modifications, en posant la question très simpliste qui suit: Est-il juste que ceux qui contribuent à l'assurance-chômage fassent vivre ceux qui ont décidé par caprice de quitter leur emploi pour prendre des vacances? La question est futile puisque, évidemment, ce n'est pas juste. Personne n'en doute.

Aux fins du compte rendu, je dirai qu'il est inacceptable de quitter un emploi par caprice pour prendre quelques mois de vacances aux dépens du programme d'assurance-chômage. J'ajouterai même avec plaisir que je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui l'ait fait. Parmi tous les chômeurs que j'ai rencontrés, je n'en ai jamais vu un seul qui était satisfait de son sort. Tous, sans exception, voulaient un emploi sans tarder.

En réalité, les chômeurs cherchent à tout prix un emploi. Malgré le découragement et le désespoir de 1,6 million de chômeurs et de 2,2 millions d'assistés sociaux au Canada, le gouvernement a décidé qu'il n'avait pas à chercher sérieusement une solution aux problèmes du

chômage. Il préfère s'en tenir à cette ignoble histoire selon laquelle le problème le plus grave de notre société, c'est qu'une armée de parasites encaissent leurs chèques d'assurance-chômage en Floride ou à Jasper.

Quand le ministre de l'Emploi et ses collègues ne mènent pas une campagne de diffamation contre les Canadiens qui quittent leur emploi, ils essaient de nous garantir que la loi protégera tous ceux qui quitteront leur emploi avec justification.

Je rappelle qu'au cours du débat, la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration avait dit:

Les modifications aux dispositions sur l'assurance-chômage ne touchent que ceux qui quittent leur travail volontairement, sans raison valable, ou qui sont congédiés pour mauvaise conduite.

C'est inexact. Les changements visent peut-être ceux qui quittent leur emploi sans justification ou qui sont congédiés avec justification, mais, ils toucheront aussi bien d'autres personnes. Il faudrait que la ministre soit incroyablement naïve pour penser autrement. Plus loin dans son discours, elle a fait allusion aux protections spéciales que comportent les directives destinées aux agents locaux sur la question du harcèlement sexuel.

En l'absence de preuves dans un sens ou dans l'autre, on donnera le bénéfice du doute au demandeur, faisant ainsi pencher la balance en sa faveur.

• (1100)

La ministre croit fermement que le bénéfice du doute sera accordé dans ce cas aux femmes qui demanderont des prestations d'assurance-chômage. Je dois toutefois lui demander ce que signifie l'expression «bénéfice du doute». Est-ce que cela veut dire que toute femme qui présente une demande et qui indique avoir quitté un emploi parce qu'elle était victime de harcèlement sexuel recevra des prestations?

Si l'on répond par la négative, comme la raison l'exige, on ouvre la porte aux erreurs. On reconnaît que des femmes qui ont été harcelées mais qui ne peuvent le prouver ne recevront pas de prestations. On accepte automatiquement que des femmes qui devraient y avoir droit seront lésées. Le Parti libéral ne peut accepter cela. Nous, libéraux, trouvons ces changements trop impitoyables, trop inhumains. Ils défavorisent les plus vulnérables de notre société et lèsent les innocents.

Le gouvernement pense que la lettre et l'esprit de cette mesure législative protégeront les innocents. Nous savons, de ce côté-ci de la Chambre, qu'en réalité, il y des décalages. Nous savons qu'il arrive que des décisions soient prises par erreur. Nous savons qu'il y aura malheureusement des victimes.